

INSCRIPTION EXPOSANT

1 – Coordonnées

Société

Adresse

CP Ville

Pays

Tel (+) Fax (+)

2 – Contact salon

Nom

Prénom

Fonction

Ligne directe :

E-mail :

3 – Exposition

Stand de 4 m² sur l'espace Cosmed. Inclus : Moquette, Cloisons, Electricité (18KW) + Prise de courant déportée, 1 table – 2 chaises, 1 barre LED, 1 chevalet de signalétique

A noter : une réserve centrale commune contenant un réfrigérateur et une machine à café sera mise à disposition des exposants.

Nombre de jours d'exposition :	Préférences de date (en fonction des places disponibles) :
<input type="checkbox"/> 1 jour : 600 € HT (720 € TTC)	<input type="checkbox"/> 20/09/2022
<input type="checkbox"/> 2 jours : 1.200 € HT (1.440 € TTC)	<input type="checkbox"/> 21/09/2022
<input type="checkbox"/> 3 jours : 1.800 € HT (2.160 € TTC)	<input type="checkbox"/> 22/09/2022

4 – Paiement

Un acompte de 50% à la signature du bulletin d'inscription

Le solde de 50% avant le 5 juillet 2022

- Par chèque à l'ordre de COSMED
- Par virement à notre banque : FR76 1009 6180 6200 0522 6780 162 (IBAN) – BIC : CMCIFRPP

5 – Conditions générales de vente

- Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales de vente disponibles sur le site www.cosmed.fr et déclare les accepter.
- J'accepte les conditions d'annulation et de report spécifiques au salon ci-après.

Les informations recueillies via le bulletin font l'objet d'un traitement par Cosmed dont les modalités sont définies par la politique de confidentialité disponible sur le site www.cosmed.fr .	Cachet, date, signature
---	-------------------------

6- Conditions de report et d'annulation

1/ Report et annulation par l'Organisateur du Salon (GL Events)

Dans l'hypothèse où pour toute raison quelle qu'elle soit, y compris en cas de force majeure, l'Organisateur du salon CFIA (GL Events) est amené à reporter ou annuler la Manifestation, les dispositions suivantes s'appliqueront :

a/ Si la Manifestation est reportée, la date de report étant au plus tard à 4 mois de la date initiale :

Le Contrat est automatiquement décalé à la nouvelle date. Le montant du Contrat reste dû dans son intégralité, chaque Partie conservant à sa charge ses propres coûts liés au changement de date.

Dans l'hypothèse où l'Exposant n'accepte pas le report de sa participation (quelle que soit la raison de ce refus, y compris en cas de force majeure), les sommes déjà réglées seront conservées par Cosmed.

b/ Si la Manifestation est annulée ou reportée à plus de 4 mois de la date initiale :

- Pour tout report / annulation **plus de 90 jours avant l'ouverture de la Manifestation** : les sommes déjà réglées par l'Exposant lui seront intégralement remboursées.

- Pour tout report/annulation **à 90 jours ou moins avant l'ouverture de la Manifestation**, l'Exposant pourra exercer l'un des 2 options suivantes :

- Option 1 : les sommes déjà réglées par l'Exposant lui seront intégralement remboursées, sous réserve d'une dédite de 30 % destinée à couvrir une partie des frais engagés par Cosmed ;
- Option 2 : possibilité de bénéficier d'un avoir à valoir sur une prochaine Manifestation Cosmed.

2/ Annulation par l'Exposant

En cas d'annulation totale de la commande de Prestations de services prévue au Contrat du fait de l'Exposant, pour quelque raison que ce soit (y compris en cas de force majeure), ce dernier est tenu au versement à Cosmed d'une indemnité calculée de la façon suivante :

a/ annulation entre la date d'inscription et le 5 juillet 2022 : 50 % du montant total du Contrat ;

b/ annulation après le 5 juillet 2022 : 100% du montant total du Contrat.

Dans tous les cas, la demande d'annulation devra être notifiée par l'Exposant à Cosmed par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

Bulletin à retourner à : Elsa Marquier e.marquier@cosmed.fr

COSMED – Les Ogres de l'Arbois – Bat B – 495 rue René Descartes – 13100 AIX EN PROVENCE – France